

# Demain, la finance durable : comment accélérer la mutation vers plus de responsabilité sociale et environnementales

---

## Déclaration du groupe Artisanat

Si les labels de la finance durable restent globalement méconnus, les enquêtes montrent que les français sont de plus en plus nombreux à se questionner sur l'orientation de leur épargne et à vouloir accorder une place accrue aux impacts sociaux et environnementaux de leurs décisions de placements.

De leur côté, les établissements financiers prennent désormais la mesure des risques financiers générés par le changement climatique ; de même qu'ils intègrent des facteurs extra-financiers dans l'analyse de la performance de leurs investissements. Certains même orientent résolument leur stratégie vers le financement environnemental.

Pour autant, aujourd'hui, de telles démarches restent marginales.

La transition écologique et climatique nécessitera des transformations et des adaptations considérables. Les besoins de financement sont bien réels.

Pour répondre à l'ampleur des investissements à réaliser dans de très nombreux domaines, le secteur financier a donc un rôle-clé à tenir car les financements attachés aux politiques publiques ne pourront, à eux seuls, y faire face.

Autant de considérations qui plaident pour une accélération du développement de la finance dite « durable ».

Le groupe de l'artisanat soutient les préconisations visant à rendre l'offre de finance durable plus lisible et plus transparente, mais aussi à améliorer l'information et le conseil des clients sur les produits labellisés.

L'enjeu est que chaque épargnant puisse faire un choix éclairé et responsable ; bien sûr, l'offre de finance durable devra aussi apporter des garanties de performance et de sécurité adaptées aux différents profils de clients.

Pour développer les produits relevant de la finance durable, l'Avis préconise d'agir sur l'orientation de l'épargne, en mettant en place un système de bonus-malus selon la nature des investissements retenus.

Pour le groupe de l'artisanat, une telle orientation appelle à la vigilance quant à ses possibles conséquences sur les financements de projets portés par des TPEPME. En effet, celles-ci ne seront pas en mesure de répondre aux exigences de reporting et de certification attachées aux investissements socialement responsables.

Cette problématique devra impérativement être prise en compte dans l'évaluation nécessaire, en préalable de la mise en place d'un éventuel bonus-malus fiscal.

En effet, un tel dispositif ne saurait conduire à pénaliser le financement de l'économie de proximité à laquelle les français sont fortement attachés et qui répond à un enjeu de développement durable.

Par ailleurs, le groupe de l'artisanat n'est pas convaincu par l'utilité de créer une nouvelle agence pour gérer les deux labels publics nationaux.

Si le groupe de l'artisanat soutient la nécessité d'agir pour donner une nouvelle orientation à la finance qui combinerait mieux rentabilité financière et plus-values sociale et environnementale, il reste réservé face aux conséquences de certaines propositions de l'avis.

Il a par conséquent exprimé un vote partagé entre voix favorables et abstentions.